

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 24 octobre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE249395001

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de démolition et construction du site principal des centres d'appels 9-1-1 – Dépense totale de 56 008 299,43 \$, taxes incluses (contrat : 47 870 341,39 \$ + contingences : 5 744 440,97 \$ + incidences : 2 393 517,07 \$) – Appel d'offres public IMM-15922 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE249395001

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de démolition et construction du site principal des centres d'appels 9-1-1 – Dépense totale de 56 008 299,43 \$, taxes incluses (contrat : 47 870 341,39 \$ + contingences : 5 744 440,97 \$ + incidences : 2 393 517,07 \$) – Appel d'offres public IMM-15922 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 2 octobre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$*

Le 9 octobre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets sécurité publique ont expliqué que le présent dossier concerne la construction d'un nouveau centre de sécurité publique, qui accueillera les centres d'appels du Service incendie de Montréal (SIM) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le projet s'inscrit dans la foulée de l'implantation du 9-1-1 Prochaine Génération (9-1-1 PG), qui fait suite à une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les travaux consistent essentiellement à déconstruire le bâtiment existant, à décontaminer les sols, à construire un nouveau bâtiment ainsi qu'à faire l'aménagement et le verdissement.

L'appel d'offres a été publié du 17 juin au 22 août 2024. Durant cette période, dix addendas ont été émis afin de répondre à des questions techniques, de clarifier ou

modifier certaines informations et de repousser la date d'ouverture des soumissions. Parmi les neuf entrepreneurs généraux s'étant procuré le cahier des charges, trois ont déposé une soumission. Les raisons de désistement invoquées par les six autres sont les suivantes : une firme indique avoir un carnet de commandes déjà complet; un autre n'a pas de bureau à Montréal et quatre n'ont pas répondu. L'analyse des soumissions révèle que Pomerleau inc. a déposé la meilleure offre, avec un prix de 2,43 % au-dessus de l'estimation et un écart de 2,44 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Selon les responsables, ces écarts seraient principalement attribuables à une répartition différente des montants entre les divers items du bordereau. Cette faible différence permet au Service de conclure que la portée des travaux a bien été comprise et que les prix reflètent ceux du marché.

Pour terminer, les personnes-ressources rappellent l'importance d'aller de l'avant avec ce contrat afin de pouvoir compléter, dans les délais requis, le nouveau centre d'appel et de fournir les services à la population.

Durant la période d'échange, les commissaires ont d'abord posé des questions sur le choix de l'emplacement du bâtiment. Sachant que le comité de démolition s'est prononcé en défaveur de la démolition de l'immeuble, avez-vous tout mis en œuvre pour trouver un autre emplacement? En réponse, les invitées ont mentionné avoir cherché pendant plus d'un an le lieu adéquat. Le site actuel répond aux exigences du SPVM ainsi que ceux du ministère de la Sécurité publique. Également, les permis de construction et de démolition ont été obtenus de l'arrondissement. Des clarifications ont aussi été demandées au sujet des deux addendas ayant eu un impact sur le prix. Il s'agirait d'une modification concernant le vitrage des fenêtres et l'autre touche les systèmes électromécaniques.

Enfin, les membres ont cherché à savoir s'il existait un tableau de suivi global du projet. Dans le cas de projets inscrits au PDI ou dont la dépense est importante, il est très utile d'avoir une vision d'ensemble, car ces projets s'étendent sur une longue période. Un tel tableau sert non seulement aux personnes élues dans leur prise de décision, mais également au public. La Commission suggère que le Service ajoute cette information dans le sommaire décisionnel pour les prochains dossiers avec l'information sur l'avancement des projets et les budgets.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division projets sécurité publique pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE249395001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.